

Informatique et Télécommunications - An 2000 - Renouvellement des matériels et logiciels

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon, comme la majorité des entreprises, est confrontée au passage à l'an 2000.

Les applications informatiques achetées ou développées en interne au début des années 1980, ont codé les dates sur 6 caractères (01.05.98) en ne prenant pas en compte le siècle (le coût de stockage de l'information étant très élevé à l'époque). En passant à l'an 2000, l'ordinateur ne peut donc pas comprendre que le 2 janvier 2000 (02.01.00) est postérieur au 15 décembre 1999 (15.12.99). Il convient de changer tous les programmes en agrandissant les dates à 8 caractères (01.05.1998).

Par ailleurs, le fonctionnement interne de micro-ordinateurs achetés ces dernières années ne garantit pas le passage à l'an 2000 et il convient de vérifier et faire évoluer les équipements concernés.

La Ville de Besançon a chiffré l'adaptation des logiciels, les changements des matériels à 7 MF se répartissant ainsi :

Désignation	Montant KF TTC
Achats de logiciels - Sous-traitance	4 800
Remplacement de 200 terminaux par micro-ordinateurs	2 000
Câblage	200
TOTAL	7 000

Sur avis favorable de la Commission Ressources Humaines - Informatique, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à lancer les consultations et à signer les marchés à intervenir dans la limite des crédits inscrits aux budgets 1998 et 1999.

«M. LE MAIRE : On aurait peut-être pu penser plus tôt à mettre huit caractères !

M. FOUSSERET : Oui parce que l'an 2000, il y a déjà un certain nombre d'années qu'on sait que cela va arriver ! C'est quelque chose que je ne comprends pas.

M. RUEFF : Cette année, 4 MF sont inscrits pour cela mais on a déjà commencé à y travailler. Des études ont été faites l'année dernière et cette année. En 1999, nous mettrons en place ce qui a été étudié pour le changement en l'an 2000.

M. LE MAIRE : Pourquoi n'a-t-on pas pensé plus tôt à tout cela ?

M. RUEFF : Cela fait deux ans qu'on y pense.

M. LE MAIRE : Il fallait y penser au début du siècle !

M. RUEFF : Il fallait voir aussi l'évolution des logiciels, etc.

M. JACQUEMIN : Je n'ai pas l'impression qu'il faille mettre la totalité de l'addition sur le compte des huit chiffres. Vous indiquez dans le rapport : remplacement de 200 terminaux par des micro-ordinateurs, donc vous modernisez également votre réseau et vous travaillerez peut-être différemment qu'auparavant, c'est-à-dire que vous le perfectionnez. Je pense d'ailleurs que c'est bien de profiter du passage à l'an 2000 pour actualiser l'outil.

M. LE MAIRE : Merci de cette précision».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.